



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le 13 septembre à 20 h 30, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECULTY Jean-Paul, Maire.

Date de convocation : 08 septembre 2022

Nombre d'élus en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Présents: Mme ALMY Cécile, Mme DAUJAT Anaïs, Mme DE NOMAZY Marie-Thérèse, M. DECULTY Jean-Paul, Mme GRANGE Katia, M. GUBIEN Valentin, Mme JULIEN Brigitte, M. JUNIQUE Dylan, Mme JUNIQUE Fabienne, Mme TRAVERSIER Claire, M. VALET Mickaël, M. VEY Alfred

Excusées: Mme BALTHAZARD Catherine, Mme ROCHE Mauricette

Procuration: Mme BALTHAZARD Catherine à Mme GRANGE Katia

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

M. Dylan JUNIQUE est désigné secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 juillet 2022.

Voici les différents points qui ont été traités lors du Conseil Municipal du 13 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur DECULTY Jean-Paul, maire :

M. Philippe Beauchamp filme certains moments de la réunion du conseil municipal de ce jour dans le but de faire une exposition l'an prochain au sujet de la vie des hameaux et de la commune en général.

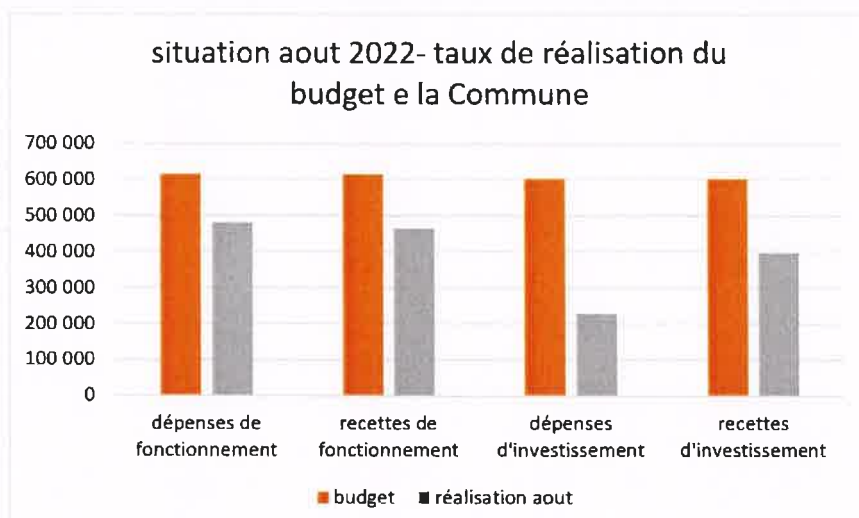
- **Demande de soutien du conseil municipal par l'association Les Réenchanteurs de la Terre**

L'association « Les Réenchanteurs de la Terre », chemin de la Veyrie à Saint-Barthélemy-Grozon, nous présente leur projet d'ouverture de camping à la ferme du Tiers Lieu « Au Cœur Enchanteur » et demande le soutien officiel de la municipalité. Le conseil municipal émet un avis favorable au projet.

• Point sur les budgets : communal et du service des eaux au 07/09/2022

Budget communal :

	dépenses de fonctionnement	recettes de fonctionnement	dépenses d'investissement	recettes d'investissement
budget	615 350	615 350	604 900,00	604 900,00
réalisation aout	482 556	464 869	229 788,00	397 660,77



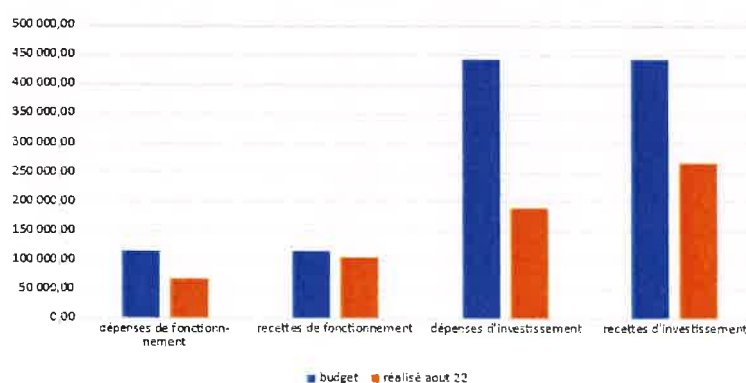
En matière d fonctionnement , un suivi tout à fait correct du budget prévisionnel Pour l'investissement, la difficulté à avancer dans les divers projets aura pour conséquence une réalisation moindre en 2022, reportée en 2023. Toujours des doutes sur les subventions possibles.

Budget eau :

	budget	réalisé aout 22
dépenses de fonctionnement	115 000,00	67 385,91
recettes de fonctionnement	115 000,00	104 293,88
dépenses d'investissement	442 610,00	189 069,18
recettes d'investissement	442 610,00	265 912,13

Fonctionnement : beaucoup de réparations urgentes qui vont augmenter les prévisions de dépenses. Pas de recettes nouvelles possibles.

Budget EAU Commune St Barthélemy Grozon Situation fin août 2022



Investissement: toujours des interrogations sur les subventions possibles. Si demandes non acceptées on ne pourra lancer le chantier du réseau centre de Grozon.

Point sur les travaux en cours :

- UDI La Dame

Travaux de réduction des fuites sur l'unité de distribution d'eau potable du village, reprise de l'étanchéité du réservoir de « La Dame », de la chambre des vannes et de la conduite de distribution.

Acte d'engagement signé avec l'entreprise Faurie Christian TP.

Montant des travaux : 92 500 € HT – 111 000 € TTC.

Subventions obtenues :

DETR - somme retenue 90 659 € HT – subvention 20 % = 18 132 €
(acompte 30 % = 5439,60 € reçu en septembre 2022).

Département – dossier de demande complet au 01/09/2022, nous ne savons pas encore le montant qui nous sera attribué.

Agence de l'eau – Une nouvelle demande a été effectuée le 07/09/2022 dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) qui se termine fin 2022. Nous aurons la réponse le 06/10/2022 lors de la dernière réunion qui se tiendra à Saint-Jean de Muzols.

Deux emprunts ont été signés le 05/07/2022, l'un d'un montant de 47 500 € sur 20 ans et l'autre d'un montant de 19 000 € remboursable en 21 mois.

- Réseaux d'eau de Grozon

Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable en amiante ciment sur le hameau de Grozon – Amélioration du rendement du réseau.

Montant estimé des travaux : 141 000 € HT – 169 200 € TTC

Subventions :

DETR - Dossier déposé le 09/02/ 2022, pris en compte, le 11/02/2022, pas encore de réponse à ce jour.

Département – Première demande le 18/01/2021 (pas de réponse) – Seconde demande le 14/03/2022, le dossier est pris en compte le 25/03/2022 – pas encore de réponse, (il nous est demandé le montant de l'engagement signé avec l'entreprise qui va faire les travaux). La municipalité n'a pas encore fait l'appel d'offres et le fera lorsqu'elle saura le montant des subventions attribuées.

Agence de l'eau – Une nouvelle demande a été effectuée le 07/09/2022 dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) qui se termine fin 2022. Nous aurons la réponse le 06/10/2022 lors de la dernière réunion qui se tiendra à Saint-Jean de Muzols.

- Toit du bâtiment mairie/école

Renouvellement de la toiture du bâtiment mairie-école.

Acte d'engagement signé avec l'entreprise Roche Pascal le 08/07/2022

Montant des travaux : 111 068, 94 € HT – 141682,73 € TTC.

Subventions obtenues :

DETR - somme retenue 146 771, 20 € HT – subvention 40 % = 58 708, 48 €
(acompte 30 % = 17612,54 € reçu en septembre 2022).

Département – 15 000 € . (versé en 2021)

Région – Une demande de subvention a été adressée à la Région le 16 mars 2021, nous aurons une subvention mais nous ne savons pas encore le montant (retard suite aux élections de 2021).

Une réunion avec le représentant de la région est prévue le 28/09/2022 à Lamastre.

Une réunion de travail est prévue fin septembre avec les entreprises Roche (charpente, couverture et récupération d'eau), Gibert (traitement de la charpente) et Aurance énergie (pose de panneaux photovoltaïques).

- Étage au-dessus de la Mairie

Le 26/07/2022, le cabinet d'architectes IDO à Vernoux-en-Vivarais a été sélectionné, suite à l'appel d'offres lancé en juin 2022, pour le projet d'aménagement des locaux, au dessus et au dessous de la mairie et de l'école à Saint-Barthélemy-Grozon.

Montant des honoraires : 8680 € HT

Afin d'organiser le déroulement de la mission diagnostic pour la rénovation des logements communaux de Saint-Barthélemy-Grozon, une première réunion est programmée le jeudi 06 octobre 2022, à 17 heures à la mairie pour refaire un point sur le projet, fixer les enjeux et la méthode de projet, présenter un rétroplanning et organiser les ateliers à venir.

- Entrepôt pour le matériel communal

Pour l'obtention du permis de construire, un architecte est obligatoire (plus de 150 m²).

C'est le cabinet d'architectes Jamet/Giraudet qui s'occupe du dossier. Ils sont venus sur place le 29/07/2022.

Un devis nous sera remis fin septembre.

-Magasin de producteurs

Travaux d'aménagement d'une boutique de production locale à Grozon.

Pour l'obtention du permis de construire, un architecte est obligatoire (établissement ERP).

Le cabinet d'architectes WETTEL s'occupe du dossier – honoraires 12 341€ HT – 14 809 € TTC.

Montant des travaux : 100 570 € HT – 120 684 € TTC.

Subventions obtenues :

DETR - somme retenue 100 570 € HT – subvention 40 % = 40 228 € (décision du 25/05/2021)

Département – 15 000 € . (versé en 2021)

Région – Une demande de subvention a été adressée à la Région le 09 février 2021, nous aurons une subvention mais nous ne savons pas encore le montant (retard suite aux élections de 2021).

Une réunion avec le représentant de la région est prévue le 28/09/2022 à Lamastre.

- Étage au dessus du magasin de producteurs

Réfection du logement au dessus du magasin de producteurs.

Un devis a été signé fin juin avec l'entreprise Bergeron pour un montant de 16 627 € TTC.

Les travaux débiteront début décembre 2022.

- Traversée de Grozon (voirie et aménagement des abords)

Après le travail rendu par le CAUE, une réunion a eu lieu le 20/06/2022 avec les responsables du service des routes du département, l'entreprise Naldéo (maître œuvre) et la municipalité.

Le projet est en cours, une « écluse temporaire » sera mise en place début octobre 2022 jusqu'en février 2023.

Les demandes de subventions seront adressées en début d'année 2023 aux financeurs (État, Région et Département).

- Barrières le long du stade

Un devis a été signé avec la Gravière à Lamastre concernant l'achat d'une barrière garde-corps en bois, d'un montant de 2 164,55 € TTC.

A réception sa mise en place sera effectuée en régie.

- DUP des sources

Suite a travail de hydrogéologue, l'un des quatre captages aux combales ne sera pas inclus dans la Déclaration d'Utilité Publique car elle a un rendement trop faible. Une inquiétude demeure concernant les DUP car l'utilisation des sources classées d'utilité publique est restreinte durant la période d'étiage (juin à début octobre).

Départ de Mme Claire TRAVERSIER

- **Indemnités de M. Thibaud Ille**

Le conseiller délégué Thibaud Ille a démissionné fin juin 2022. Il recevait des indemnités provenant des indemnités des 4 adjoints d'un montant mensuel de 208 €. Les 4 adjoints proposent d'organiser une manifestation culturelle par an au lieu de répartir ces indemnités entre eux.

- **Questions diverses**

- Soirée des bénévoles : Au Saint-Barthélemy, jeudi 15 septembre à 19h a lieu la soirée de remerciements des bénévoles concernant les actions menées cette année par la mairie.

Mickaël :

- Il est proposé le mardi 18 octobre à 20h30 pour une réunion culture afin de préparer l'exposition de l'année prochaine.

Valentin :

- Une réunion du comité des fêtes est prévue lundi 19 septembre à 18h30 afin de préparer la foire au boudin. Le feu d'artifices sera peut-être tiré à cette occasion là.

Cécile

- Sentier de randonnée : un sentier permettait auparavant de rejoindre le village de Saint-Barthélemy par Les Hières. Ce chemin est désormais coupé car il est privé, il n'est pas cadastré.

- Chemin de Matras : le panneau indiquant le chemin de Matras n'est pas très visible, vérifier s'il est possible d'en poser un dans l'autre sens de circulation.

- Chemin de la place de l'Église de Grozon au chemin de Jean Marc : des véhicules stationnent et cela est dangereux et gêne le passage. Un arrêté sera pris afin d'interdire le stationnement sur cette zone et des zébras seront peints sur l'emplacement.

- Chemin du château : le talus se creuse à côté du tilleul qui a été coupé. A surveiller.

Katia :

- Le pont qui va à la Combe se dégrade. A surveiller et prévoir des réparations prochaines.

Alfred :

- Entretien des fossés : voir avec le programme voirie 2023 s'il sera possible d'entretenir les fossés. Sinon, le prévoir dans le budget communal 2023.

Marie-Thérèse :

- Écho des rives du Grozon : le prochain numéro sortira fin octobre. Une première réunion aura lieu le 29 septembre, horaire à confirmer.

Prochain conseil municipal le mardi 11 octobre 2022 à 20h30.

La séance est levée à 22h30.

Le maire

